



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

IAEA - INFCIRC/377/Add.4
Février 1994

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

TEXTE DE L'ACCORD REGIONAL DE COOPERATION POUR L'AFRIQUE SUR LA RECHERCHE, LE DEVELOPPEMENT ET LA FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE NUCLEAIRES

Etat des acceptations au 1er janvier 1994

1. Au 1er janvier 1994, le Directeur général avait reçu des gouvernements des pays énumérés ci-après des notifications d'acceptation de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (voir INFCIRC/377), conformément à l'article XIII de cet accord :

ETAT	DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION
Tunisie	8 février 1990
Egypte	13 mars 1990
Algérie	4 avril 1990
Nigeria	19 juin 1990
Madagascar	31 juillet 1990
Jamahiriya Arabe Libyenne	7 août 1990
Maroc	24 août 1990
Kenya	17 septembre 1990
Soudan	25 septembre 1990
Ghana	21 janvier 1991
Tanzanie	15 avril 1991
Maurice	10 juin 1991
Cameroun	28 octobre 1991
Afrique du Sud	18 mai 1992
Zaïre	24 septembre 1992
Ethiopie	2 juin 1993
Zambie	20 décembre 1993

2. L'Accord est entré en vigueur le 4 avril 1990, date à laquelle a été reçue la troisième notification d'acceptation.